

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 123.862.988 dinars, un actif net de 123.447.665 dinars et un bénéfice de la période de 1.724.297 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2023

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	Année 2022
Portefeuille-titres	4	83 425 880	72 476 962	82 707 752
Obligations et valeurs assimilées		83 425 880	72 476 962	80 627 452
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	2 080 300
Placements monétaires et disponibilités		40 437 073	26 848 569	24 001 854
Placements monétaires	5	26 855 270	19 970 221	18 979 905
Disponibilités		13 581 803	6 878 347	5 021 949
Autres actifs	6	35	264	264
TOTAL ACTIF		123 862 988	99 325 795	106 709 870
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	390 151	423 572	309 578
Autres créditeurs divers	8	25 172	27 669	37 598
TOTAL PASSIF		415 323	451 241	347 176
ACTIF NET				
Capital	9	119 919 357	96 442 389	100 820 391
Sommes capitalisables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 528 308	2 432 165	5 542 304
ACTIF NET		123 447 665	98 874 554	106 362 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		123 862 988	99 325 795	106 709 870

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Libellé	Note	Période	Période	Période	Période	Année
		du 01/04/23 au 30/06/23	du 01/01/23 au 30/06/23	du 01/04/22 au 30/06/22	du 01/01/22 au 30/06/22	
Revenus du portefeuille-titres	10	1 400 455	2 750 006	1 062 748	1 950 796	4 354 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 400 455	2 750 006	1 062 748	1 950 796	4 354 227
Revenus des placements monétaires	11	153 589	341 768	236 670	442 348	947 711
Revenus des prises en pension	12	447 122	734 683	106 274(*)	106 274(*)	645 454(*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 001 166	3 826 456	1 405 692	2 499 419	5 947 392
Intérêts des mises en pension		-	-	-	(1 209)	(1 209)
Charges de gestion des placements	13	(259 727)	(500 340)	(183 113)	(334 141)	(751 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 741 439	3 326 116	1 222 579	2 164 069	5 194 756
Autres charges	14	(38 011)	(73 799)	(31 105)	(58 109)	(126 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 703 428	3 252 317	1 191 474	2 105 960	5 067 874
Régularisation du résultat d'exploitation		264 658	275 990	268 257	326 205	474 430
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 968 086	3 528 308	1 459 732	2 432 165	5 542 304
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(264 658)	(275 990)	(268 257)	(326 205)	(474 430)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		800	17 020	-	23 741	23 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 070	37 559	20 144	40 066	83 043
Frais de négociation		-	(120)	(176)	(1 441)	(1 441)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 724 297	3 306 776	1 211 443	2 168 326	5 173 217

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	Période du 01/04/23 au 30/06/23	Période du 01/01/23 au 30/06/23	Période du 01/04/22 au 30/06/22	Période du 01/01/22 au 30/06/22	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 724 297	3 306 776	1 211 443	2 168 326	5 173 217
Résultat d'exploitation	1 703 428	3 252 317	1 191 474	2 105 960	5 067 874
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	20 070	37 559	20 144	40 066	83 043
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	800	17 020	-	23 741	23 741
Frais de négociation de titres	-	(120)	(176)	(1 441)	(1 441)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	11 708 810	13 778 194	15 767 246	27 232 216	31 715 465
Souscriptions					
- Capital	22 175 431	37 949 832	24 368 400	43 594 500	71 405 600
- Régularisation des sommes non distribuables	2 093 007	2 095 803	-	-	13 875 773
- Régularisation des sommes distribuables	(345 366)	622 616	5 250 467	9 113 437	1 951 930
Rachats					
- Capital	(11 332 144)	(25 156 015)	(11 390 800)	(21 061 800)	(45 244 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 384 917)	(1 387 416)	-	-	(8 796 337)
- Régularisation des sommes distribuables	502 799	(346 626)	(2 460 821)	(4 413 921)	(1 477 501)
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 433 107	17 084 971	16 978 688	29 400 542	36 888 683
ACTIF NET					
En début de période	110 014 558	106 362 694	81 895 865	69 474 011	69 474 011
En fin de période	123 447 665	123 447 665	98 874 554	98 874 554	106 362 694
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	860 038	843 715	677 650	582 099	582 099
En fin de période	950 780	950 780	807 426	807 426	843 715
VALEUR LIQUIDATIVE	129,838	129,838	122,456	122,456	126,064
TAUX DE RENDEMENT	1,50%	2,99%	1,33% (*)	2,60% (*)	5,63%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l' « UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à 83.425.880 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			79 796 296	83 425 880	67,58%
Obligations des sociétés			13 707 344	14 132 037	11,45%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	600 000	616 817	0,50%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8.3%	4 109	82 180	87 398	0,07%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000	1 056 329	0,86%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 500 000	2 573 068	2,08%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	500 000	530 904	0,43%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	500 000	531 648	0,43%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	582 000	610 242	0,49%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 012 780	1,63%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	11 254	11 367	0,01%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	5 038	100 729	104 592	0,08%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2.5%	187	3 740	3 875	0,00%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	300 000	316 031	0,26%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	2 000 000	2 045 115	1,66%
TN0002102101	TLF A 11.4%	8 000	173 440	173 560	0,14%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	354 000	359 779	0,29%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	3 000 000	3 098 532	2,51%
Emprunt national			42 950 000	44 987 603	36,44%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 096 074	1,70%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 094 685	1,70%

Code ISIN	Désignation	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% actif net
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 193 426	5,83%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 022 671	0,83%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 010 100	2,44%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 010 406	2,44%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 592 840	4,53%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000	16 791 060	13,60%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 176 342	3,38%
BTA			23 138 952	24 306 241	19,69%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	1 981 792	1,61%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	8 973 055	7,27%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 351 394	10,82%
TOTAL			79 796 296	83 425 880	67,58%
<i>Pourcentage par rapport à l'Actif</i>					67,35%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à 26.855.270 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	14 715 990	14 798 658	11,99%
TN4IDNQDZMB4	Certificat de dépôt AMEN BANK au 05/08/2023 à 9,1% 40 jours	4 959 960	4 964 921	4,02%
	Certificat de dépôt BIAT au 10/07/2023 à 9% 10 jours	3 992 020	3 992 816	3,23%
TNUMO1HD2KR4	Certificat de dépôt BTK au 14/11/2023 à 10,2% 190 jours	1 438 700	1 455 476	1,18%
TNNTOOYBX8E6	Certificat de dépôt BTK au 25/10/2023 à 10,2% 180 jours	4 325 309	4 385 445	3,55%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	11 999 382	12 056 612	9,77%
	Pension livrée AMEN BANK au 04/07/2023 à 9,1% pour 20 jours	5 999 255	6 023 500	4,88%
	Pension livrée BIAT au 03/07/2023 à 9% pour 25 jours	6 000 127	6 033 111	4,89%
TOTAL		26 715 372	26 855 270	21,75%
Pourcentage par rapport au total des actifs				21,68%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2023 à 35 dinars contre 264 dinars au 30 Juin 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	35	264	264
Total	35	264	264

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2023 à 390.151 dinars contre 423.572 dinars au 30 Juin 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	115 434	91 556	106 125
Dépositaire	55 593	77 148	52 161
Distributeurs	219 124	254 868	151 292
	-	-	-
Total	390 151	423 572	309 578

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2023 à 25.172 dinars contre 27.669 dinars au 30 Juin 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, retenue à la source	10 028	10 719	15 917
Redevance CMF	9 949	8 049	9 090
Charges à payer	5 195	8 901	12 591
Total	25 172	27 669	37 598

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022

Montant	100 820 391
Nombre de titres	843 715
Nombre d'actionnaires	595

Souscriptions réalisées

Montant	37 949 832
Nombre de titres émis	317 583
Nombre d'actionnaires nouveaux	143

Rachats effectués

Montant	(25 156 015)
Nombre de titres rachetés	(210 518)
Nombre d'actionnaires sortants	(54)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	17 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 559
Frais de négociation de titres	(120)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 5 542 304
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	703 302
Régularisation des sommes non distribuables	5 085

Capital au 30-06-2023

Montant	119 919 357
Nombre de titres	950 780
Nombre d'actionnaires	684

(A) Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.400.455 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, contre 1.062.748 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	890 695	1 158 246	753 437	1 335 575	3 114 465
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	509 760	1 591 760	309 310	615 221	1 239 762
Total	1 400 455	2 750 006	1 062 748	1 950 796	4 354 227

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à 153.589 dinars, contre 236.670 dinars pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Intérêts des dépôts	34 695	100 735	137 309	232 042	446 199
Intérêts des certificats de dépôt	118 893	241 032	99 361	210 307	501 513
Total	153 589	341 768	236 670	442 348	947 711

NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	447 122	734 683	106 274	106 274	645 454
Total	447 122	734 683	106 274	106 274	645 454

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à 259.727 dinars, contre 183.113 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	115 434	222 373	91 556	167 071	375 713
Rémunération du dépositaire	28 859	55 593	22 889	41 768	93 928
Rémunération des distributeurs	115 434	222 373	68 667	125 303	281 785
Total	259 727	500 340	183 113	334 141	751 427

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à 38.011 dinars, contre 31.105 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/23	du 01/01 au 30/06/23	du 01/04 au 30/06/22	du 01/01 au 30/06/22	Année 2022
Redevance CMF	28 859	55 593	22 889	41 768	93 928
Taxes	3 470	6 903	2 559	5 090	10 264
Frais bancaires	44	87	30	59	118
Frais de publications	1 365	2 715	1 444	2 871	5 790
Honoraires commissaire aux comptes	1 781	3 542	1 691	3 363	6 781
Jetons de Présence	2 493	4 959	2 493	4 959	10 000
Total	38 011	73 799	31 105	58 109	126 883

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI BOURSE et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2021, cette commission a été ramenée à 0,3% TTC l'an, pour une période de 12 mois du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.